25e ANNÉE N° 2187 PARAIT LE SAMEDI 11 SEPTEMBRE 1909

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

A. TURIN, Fondateur - PASCAL LIEUTIER, Administrateur-gérant

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, *21, Place de la Mairie*, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20

Commerciales (la ligne).....0.15

Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Contrat intervenu entre la ville de Sisteron et la Société des Forces Motrices de la H. D.

Nous publions ci-dessous le traité intervenu entre la commune de Sisteron et la Société des Forces motrices de la Haute Durance. Ce traité élaboré en présence de M. le Préfet des Basses-Alpes a été approuvé par le Conseil municipal de notre ville, dans sa séance du 2 septembre écoulé. Le voici dans toute sa teneur :

Entre :

Monsieur Henri GASQUET, maire de la commune de Sisteron et en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du

d'une part ;

Et

La Société des Forces Motrices de la Haute Durance, Société anonyme au capital de 5.500.000 francs, dont le siège social est à Paris, 92, rue de la Victoire, et pour elle M. Palaz, président du Conseil, dûment autorisé à cet effet par délibération du Conseil d'Administration de cette Société, en date du

d'autre part ;

Il a été, préliminairement à toutes conventions, exposé ce qui suit ;

La société des Forces Motrices de la Haute Durance (S.H.D.) installe dans la commune de Ventavon, (H-A) une usine hydraulique destinée à fournir du courant à l'usine de la Brillanne-Villeneuve de la Société l'*Energie Electrique du Littoral Méditerranéen*,

Les tracés des canalisations électriques reliant ces deux usines traversant des terrains communaux, appartenant à la commune de Sisteron, la S. H. D. s'est adressée à cette commune pour obtenir le libre passage de ses canalisations dans les terrains communaux.

La Commune de Sisteron consent à accorder cette autorisation aux clauses et conditions du présent contrat.

ARTICLE PREMIER

La commune de Sisteron concède à la S. H. D. qui accepte, l'autorisation d'établir et d'entretenir sur les terrains communaux désignés sur le plan joint aux présents, deux canalisations électriques aériennes placées à une distance de 10 à 15 mètres l'une de l'autre comportant, l'une deux lignes à courant triaphasé avec leurs accessoires, l'autre, une seule ligne à courant triaphasé avec ses accessoires.

Ces lignes, qui ne comporteront chacune que trois conducteurs, seront employées à transporter uniquement l'énergie produite par l'usine de Ventavon, actionnée par la seule prise d'eau de La Saulce.

ARTICLE 2

La commune de Sisteron se réserve le droit d'accorder toutes les autorisations analogues qui pourraient lui être demandées, à condition que les nouvelles lignes projetées se trouvent à 15 mètres, en projection horizontale, de chacune des canalisations de la S. H.D.

Il est bien entendu que si l'installation de lignes nouvelles, autorisée par le commune, venait à gêner le fonctionnement de l'exploitation des lignes de la S.H.D., la commune ne pourrait en aucun cas, être rendue responsable des dommages qui pourraient être causés de ce fait à la S.H.D. qui devra s'entendre directement avec l'installateur des nouvelles lignes.

ARTICLE 3

La S.H.D. demeure seule responsable de tous les accidents ou contestations avec les tiers, qui pourraient résulter de l'installation ou de la presence des pylônes et conducteurs, comme de toute dégradations survenues aux terrains et voies communaux du fait de ces travaux, étant cependant entendu que l'autorisation de passage comporte le droit d'élagage et d'abatage d'abres dans une zône de 5 mètres à droite et à gauche de chacune des canalisations.

La S.H.D. versera dans la caisse du Receveur Municipal le jour de la signature des présentes, la somme de deux cent cinquante francs, pour remplacer les arbres abattus par des essences de bois taillis.

Dans toute la traversée du bois où se trouve la promenade du "Mollard", la S.H.D. devra éviter la chute des conducteurs, ainsi que dans la traversée de toutes le routes, chemins, sentiers et canaux, par les moyens exigés par l'Administration.

Le passage dans ce bois des lignes à très haute tension de la S.H.D. constituant un réel danger d'incendie, la S.H.D. devra prendre à sa charge la moitié de la prime d'assurance contre l'incendie que la commune contractera à cet effet.

ARTICLE 4

La commune pour ce qui la concerne, facilitera à la S.H.D. l'obtention des autorisations de passage sur les voies nationales et départementales, et usera de toute son influence auprès des propriétaires traversés pour faciliter leur entente avec la Société.

ARTICLE 5

La commune s'interdit, vis à vis de la S.H.D. l'établissement de toute taxe municipale sur le courant électrique et de tout droit de voirie sur les canalisations électriques, autres que ceux Prévus à l'art. 1er du décret du 17 Octobre 1907, ou droits d'octroi sur les matériaux nécessaires à leur établissement.

ARTICLE 6

§ 1 — En compensation des avantages qui lui seront ainsi procurés, la S.H.D. ou ses ayants droits s'engage à fournir, aux conditions qui suivent l'énergie électrique que pourrait lui demander la commune de Sisteron.

§ 2 — La S.H.D. s'engage à être en mesure de livrer au plus tard le 1er octobre 1910, à la commune, si celle ci le demande, une puissance minimum de vingt-cinq kilowatts, qui pourra être portée par la suite jusqu'à un maximum de 120 (cent vingt) kilowatts an de 24 heures, au prix de cent vingt francs (120) le kilowatt-an.

§ 3 — La commune aura la facilité de profiter ou de ne pas profiter de cet avantage et elle ne paiera que la puissance qu'elle consommera réellement, avec un minimum de 25 kilowatts-an qui ne sera exigible que lorsque la commune utilisera le courant.

§ 4 — L'énergie sera fournie sous forme de courant électrique triphasé à 25 périodes, sous la réserve que l'éclairage présentera, dans ces conditions, toutes les garanties de fixité à une tension dont la valeur exacte sera fixée ultérieurement, d'un commun accord, mais qui sera comprise entre 2.000 et 15.000 volts, et en un point de la Commune qui sera déterminé par M. le maire, à une distance maximum de 500 mètres la canalisation de la S.H.D.

§ 5 — Tous les frais pour amener le courant en ce point et à la tension indiquée seront à la charge de la Sociéte.

§ 6 — La livraison se fera à l'entrée du kiosque de la ville où se trouvera un interrupteur de sectionnement installé par les soins et aux frais de la S.H.D.

§ 7 — A partir de ce point, tous les frais seront à la charge de la commune, à l'exception du voltmètre et du wattmètre de contrôle fournis également par la S.H.D. et installés par ses soins et à ses frais.

§ 8 — Le comptage du courant fourni sera basé sur le maximum de consommation journalière avec tolérance de 10 o/o en faveur de la commune.

§ 9 — Il est spécifié que le maximum qui servira de base pour l'établissement des factures devra être atteint et maintenu pendant au moins deux heures. Ce maximum sera relevé tous les jours, chaque année, pendant les mois de décembre et de juin et la moyenne de ces relevés fixera le nombre de kilogwatts à facturer normalement à la commune au prix convenu de 120 francs. Cette moyenne sera appliquée à toute l'année s'étendant de Janvier à Décembre inclus.

§ 10 — En cas de contestations sur les indications fournies par les appareils de mesure, la commune et la S.H.D. pourront en exiger la vérification par un laboratoire officiel, les frais en seront supportés à frais communs.

§ 11 — La S.H.D, devra être en mesure de fournir l'énergie au point fixé quatre mois après qu'on lui en aura fait la demande, mais au plus tôt le 1er octobre 1910 ; un délai de deux mois pourra être exigé par la S.H.D. pour fournir toute augmentation d'énergie.

§ 12 — La commune de Sisteron se réserve le droit de prendre le supplément qui pourra lui être nécessaire pour toute application de l'énergie jusqu'à concurrence d'une puissance totale de 400 chevaux, cette livraison complémentaire lui sera faite par la S.H.D. ou ses ayants droits aux meilleures conditions faites par la Société "Energie Electrique du Littoral Méditerranéen" aux communes d'une population de 3.000 à 4.000 âmes pour les services municipaux ou les administrations publiques, étant bien entendu que les prix en question ne soient pas ceux consentis aux communes ou aux administrations publiques en compensation d'un avantage consenti par elles à la E.E.L.M.

La S.H.D. s'engage à établir ses canalisations pour cette puissance totale de 400 chevaux.

La S.H.D. s'engage en outre à fournir, à partir du 1er octobre 1910, si la ville lui en fait la demande, le courant nécessaire à l'alimentation de 200 lampes de 16 bougies pour l'éclairage public et établissements publics, ces lampes fonctionnant du coucher au lever du soleil aux heures fixées par le bureau des longitudes. Pour cette fourniture, la commune devra payer une redevance forfaitaire de 1.000 francs par an. La Société Haute Durance fournira de plus, à titre gratuit, le courant nécessaire à l'alimentation de 50 lampes de 5, 10, 16 bougies pour l'éclairage de l'hospice.

Ces fournitures de courant sont faites aux conditions techniques spécifiées au paragraphe 4 de l'article 6.

§ 13 — La S. H. D. ou ses ayants droit s'engage à fournir aux habitants de Sisteron qui en feraient la demande, le courant électrique pour l'éclairage et pour la force motrice aux prix et conditions appliquées par la Société "l'Energie Electrique du Littoral Méditerrannéen" aux habitants des communes d'une population de 3 à 4.000 habitants. Il est formellement spécifié que cette vente de courant supplémentaire ne pourra être faite qu'autant que la commune aura placé les quatre cents chevaux dont elle dispose par l'effet des présentes.

§ 14 — Pour des puissances inférieures à 50 chevaux, l'abonné ne sera pas tenu à signer un abonnement de consommation pour une durée supérieure à 5 ans.

§ 15 — Pour des puissances supérieure à 50 chevaux, cette durée pourra être fixée à 10 ans.

§ 16 — La puissance sera mesurée à l'entrée du courant chez l'abonné en puissance électrique à raison d'UN CHEVAL par 736 watts.

§ 17 — La S. H. D. devra maintenir la tension et la fréquence aux valeurs fixées avec une tolérance de 10 o/o en plus ou en moins, pour la tension et de 5 o/o pour la fréquence, sauf accident.

§ — — Il est spécifié que tant que la commune de Sisteron n'utilisera pas le courant électrique, la S. H. D. devra lui payer une redevance annuelle de *deux cents francs*, payable d'avance, à partir de la signature du contrat, cette somme fixant les avantages retirés par la S. H. D. du présent contrat.

ARRET DU COURANT

§ 19 — Dans le cas ou la S. H. D. serait obligée d'interrompre momentanément la fourniture d'électricité, soit pour un cas de force majeure, soit pour le fait de travaux publics, soit par ordre administratif, soit pour l'entretien du matériel et des conducteurs, ou de travaux hydrauliques, elle ne sera tenue à aucune indemnité envers la ville et les abonnés.

Le prix de la fourniture à forfait sera seulement réduit porportionnellement à la durée de l'interruption.

Le manque d'eau ne constituera pas un cas de force majeure.

Dens la mesure du possible, la S. H. D. devra prévenir la municipalité de tout arrêt du courant pour qu'elle puisse prévenir à temps ses abonnés.

Mais dans le cas de chomage prévu, la S. H. D. ou ses ayants droit, s'engagent à le faire connaitre, dans la journée, à la commune, avant l'allumage du soir, sous peine d'une amende de *dix* francs.

Pour interruption du courant provenant de causes autres que celles prévues ci dessus, la commune ne pourra réclamer, en aucun cas des dommages intérêts supérieurs à deux fois la valeur de la force motrice non fournie établie suivant sa facture et proportionnellement à la durée de l'interruption.

La S. H. D. aura la faculté de suspendre la fourniture d'énergie, chaque fois qu'il y aura nécessité, les jours fériés, de une heure du matin à 4 heures de l'après-midi.

ARTICLE 7

La commune de Sisteron s'interdit de rétrocéder à un tiers son droit général de distribuer et de revendre l'énergie électrique mise à sa disposition aux conditions du présent contrat.

ARTICLE 8

Dans le cas ou la S.H. D. ne remplirait pas ses engagements, la commune de Sisteron serait en droit d'exiger l'enlèvement immédiat des canalisations de ladite S.H.D. sur les terrains et chemins lui appartenant.

D'autre part, dans le cas où la commune, ses habitants, ses industriels exigeraient aucune fourniture d'énergie de la S. H, D. celle-ci bénéficierait de son droit de passage pendant toute la durée de son autorisation, sans que la commune de Sisteron puisse réclamer aucune indemnité autre que la redevance annuelle forfaitaire de *deux cents francs* prévus à l'art. 6.

ARTICLE 9

La S. H. D. s'engage à faire profiter la commune de Sisteron de toutes les découvertes que la science pourra faire sur l'énergie électrique en appliquant à ses frais, à son usine, s'il y a lieu, de nouveaux appareils producteurs, à condition que ces découvertes aient été appliquées par la S. H. D. ou la Société du Littoral Mediterranéen dans une ville de l'importance de Sisteron les modifications à l'installation dans la commune restant à la charge de la ville.

Au cas, où dans l'avenir, la S. H. D. ou ses ayants droit vendraient à ses clients dans les villes de 3 à 4.000 habitants le kilowatt de 24 heures au dessous de 120 fr., la commune de Sisteron bénéficierait de la rêduction.

ARTICLE 10

Le paiement du prix du courant utilisé par la commune s'effectuera à la fin de chaque trimestre La facture sera établie sur le maximum relevé dans le trimestre et en fin d'année, il sera dressé une facture rectificative établie comme il a été dit à l'article 6 § 9.

ARTICLE 11

Les frais de timbre et d'enregistrement et tous autres frais auxquels pourront donner lieu les présentes conventions sont à la charge de la S. H. D

Fait en double, le

© VILLE DE SISTERON

Le monument du docteur Allemand

L'inauguration du monument du docteur Allemand, ancien député de l'assemblée nationale, l'un des 363, a eu lieu dimanche 5 septembre à Allemagne, au milieu d'une affluence considérable de population, sous la présidence d'honneur de M. Briand, président du Conseil.

Plusieurs discours ont été prononcés, notamment par MM. Dautresme, préfet ; Pélissier, sénateur ; Defarge, sénateur ; Richaud, conseiller général de Riez ; Malon, conseiller général de Valensole, et Berle, maire d'Allemagne.

M. Joseph Reinach, député, a prononcé un discours, que nous reproduisons ci-dessous, dans lequel il a retracé éloquemment la vie de Prosper Allemand, qui fut pendant cinquante ans à sa place et son rang, qu'il voulut modestes, un serviteur loyal et fidèle de la démocratie.

Discours de M. Joseph REINACH

MESSIEURS,

L'homme dont nous célébrons aujourd'hui le souvenir, Prosper Allemand, a été, pendant cinquante ans, à sa place et à son rang qu'il voulut modestes, un serviteur loyal et fidèle de la démocratie.

Bien que je l'ai beaucoup aimé, je crois être certain que l'amitié n'égare pas mon jugement. Les adversaires n'ont pas manqué au citoyen de foi ardente, au militant qu'il a été ; mais déjà au fort de la bataille ils rendaient hommage à son caractère.

Beaucoup d'hommes adaptent presque inconsciemment leurs opinions à leurs intérêts ; il se serait plutôt défié des idées qui profitent. Tout jeune et heureux de vivre, il sacrifie son repos, sa liberté, risque sa vie pour la défense de la République. Les montagnards de nos Alpes avaient salué avec joie la République de 48, cette Révolution de février si pure, si généreuse, si pleine de belles illusions. Ils prirent les armes à la première nouvelle du coup d'Etat. On appela « insurgés » ces soldats du Droit. Ils furent écrasés sous le nombre emprisonnés et proscrits.

Allemand fut l'un d'eux.

L'ironie des partis de réaction s'est exercée sur « les victimes du Deux Décembre », la poignée d'hommes qui survécut à l'exil et au bagne et que la troisième République a tenu à honneur de pensionner.

Si «l'opération de police un peu rude» avait échoué ; si le peuple d'alors avait été moins gravement atteint du mal que je tiens pour redoutable entre tous dans les démocraties, je veux dire : l'indifférence en matière politique ; s'il avait su dégager le régime parlementaire, sans lequel il n'y a point de liberté, des erreurs et des fautes commises en son nom ; s'il s'était soulevé pour défendre la République comme il s'était levé pour la conquérir, la France aurait encore toutes ses frontières et l'histoire du monde serait changée.

Quand il fut permis à Prosper Allemand de rentrer dans sa ville natale, il y reprit sa profession de médecin et l'exerça, pendant dix-huit ans, avec une admirable intelligence de ses devoirs. Lisez le *Médecin de campagne* de Balzac ; il m'est toujours apparu sous les traits de Prosper Allemand, à la fois médecin de corps et médecin des âmes, guérisseur et prêtre laïque. On ne l'appelait jamais en vain. La plupart des chemins de nos Alpes n'étaient alors que des sentiers, à travers des pays d'un accès difficile, des éboulements de rochers, des dédales de pierres. Il allait, sans souci de sa peine, à pied ou à cheval, jour et nuit, dans la chaleur lourde d'août, qui donne aux rochers des reflets de miroir, à travers les neiges opaques de décembre, toujours alerte, toujours de belle humeur, et ne demandant rien aux pauvres. Il acquit bientôt la réputation d'un maître praticien. Il était aussi un savant, un observateur pénétrant. Sous son aspect simple de bon homme malicieux, il fût devenu sur une autre scène un physiologiste renommé. Mais il était attaché à son petit théâtre, à la jolie vallée que traverse cette rivière au nom antique, la Colostre, au cercle de ses montagnes de Provence, bleues et limpides comme celles de la Grèce au soleil d'été, qui s'élèvent vers Moustiers-Sainte-Marie et Castellane ; et plus encore qu'aux choses, aux œuvres de la nature, si belles qu'elles fussent dans leur rudesse ou dans leur clarté, il était attaché aux hommes, aux pauvres gens, qu'il soulageait, qu'il secourait et dont il aurait fait des républicains rien que par l'exemple de sa vie et de ses vertus.

Il ne quitta ses chères Alpes qu'au retour tragique de la République, au lendemain de l'année terrible, de la « Guerre, » car, pour lui comme pour nous tous, il n'y eut plus qu'une guerre, celle qui a mutilé la patrie. La presque unanimité de ses concitoyens l'envoya, le 3 juillet 1871, à l'Assemblée Nationale, sans qu'il eût fait personnellement acte de candidat. Il ne fut pas dépensé cent francs d'affiches pour son élection, il ne promis pas une place de garde champètre. Comme ces temps sont loin ! Nous n'avions pas encore de lois républicaines, mais les républicains avaient des mœurs républicaines.

Il avait été l'adversaire impénitent du régime qui, une fois de plus, avait ramené l'invasion et le démembrement. Maintenant, il s'agissait de reconstruire la maison en ruines. Prosper Allemand fut l'un des bons ouvriers de l'œuvre qui n'est pas encore achevée.

Il n'était pas orateur, ou, peut-être, il avait seulement la crainte de la tribune ; mais il avait un souverain bon sens que doublait un instinct dont les grands chefs du parti ont plus d'une fois profité. Il diagnostiquait, à de certains symptômes, souvent très légers, les choses de la politique comme les maladies qui se dissimulent le mieux. Il a passé les dernières années de sa vie dans une profonde retraite, loin des hommes, soignant son jardin et ses champs, ne lisant qu'un journal qui fut longtemps la *République française*. Cela lui suffisait pour deviner le fonds et le tréfonds de la politique. Qui savait le faire causer, là-bas, derrière les grands arbres, dans la modeste maison dont le souvenir m'est resté si cher, en sortait plus riche d'idées et de précieux enseignements. De nouvelles générations avaient succédé à celles dont il avait partagé les luttes. Il connaissait ces nouveaux-venus comme s'il les avait fréquentés, chaque jour, dans les couloirs des assemblées faiseuses de lois. Il préférait les anciens, ceux qui n'étaient plus, ou les rares survivants des temps héroïques, Brisson, Cazot, Magnin, mais il garda toujours sa foi dans la France inépuisable et dans l'avenir réparateur.

A l'Assemblée Nationale, il soutint M. Thiers et marcha avec Gambetta. Au 24 mai, il retrouva ses junévilles ardeurs de 51 ; au 16 mai, il fut des 363. Puis, quand la bataille finale eût été gagnée, il fut récompensé de la part qu'il y avait prise par une ingratitude dont il y aurait quelque complaisance à se taire dans cette journée où éclate la reconnaissance posthume de ses concitoyens.

Je ne crois pas, messieurs, que les démocraties, qu'elles soient athéniennes ou romaines ou même françaises, soient plus ingrates que les monarchies. En haut, en bas, à toutes époques et dans tous les pays, la nature humaine est sensiblement la même. Mais les fautes, les défaillances du cœur sont plus douloureuses à la pensée quand elles sont collectives. C'est de l'homme qu'elles font douter, n'ont pas d'un homme. Cependant il ne faut jamais douter de l'homme, je veux dire de l'humanité. Qui en doute commet une faute plus lourde que toutes celles qu'il lui peut reprocher.

Parmi les hommes plus jeunes qui prirent la place de Prosper Allemand dans les assemblées politiques, nous avons apprécié à leur valeur maintes intelligences robustes et fines. Cependant, je ne crois manquer à la mémoire d'aucun d'eux, car, eux aussi, ils ne sont plus, en disant ici que, s'ils avaient mieux compris de quelles expériences accumulées sortit autrefois le culte des vieillards, ils ne seraient point diminués en s'inclinant devant Prosper Allemand et qu'ils n'auraient pas desservi la chose publique.

Il accepta le destin sans murmurer, en philosophe qui n'attache de prix qu'aux idées. Il disparaissait de la scène, mais ses idées, les idées qui lui avaient toujours été chères, y restaient pour grandir et pour vaincre.

La crise morale de l'Affaire Dreyfus le trouva, à quatre-vingts ans, solide au poste. Dès le premier jour, il avait, de son sûr instinct, soupçonné quelque affreuse erreur dans cette cruelle histoire. Le soir où il apprit la condamnation de l'officier juif, il dit à un ami, sur la place publique de Riez : « On pourrait bien avoir condamné un innocent.» Il ne savait rien, il devinait.

Je le revois encore, comme s'il était là devant moi, tout tremblant et tous joyeux, un certain soir du mois d'août 1897, quand, me promenant avec lui sur sa terrasse, je lui confiai que son vieil ami Scheurer avait découvert la vérité et s'apprêtait à demander justice. Avec quelle passion il suivit ensuite tout le déroulement du drame ! Comme son vieux cœur battait à chacune des péripéties qui tantôt avançaient, tantôt reculaient la victoire du droit ! Avec quelle mâle fierté il criait sa conviction !

Je me reprocherais de chercher à ranimer des passions éteintes, mais comment ne rappellerai je pas d'un mot quel ami il fut pour moi dans ces jours de bataille et d'épreuve ?

Il mourut avant de voir le triomphe de la justice, mais il n'avait jamais douté qu'elle triompherait, parce qu'il connaissait le cœur profond de la France qui se retrouve toujours.

Il s'éteignit doucement, lentement,

Comme la nuit revient lorsque le jour s'en va,

selon la belle image du poète.

Et maintenant il revit, dans ce bronze, aux bords de cette route qu'il a tant de fois parcourue, sur la grand'place de ce village où il aimait à s'arrêter et à discourir, à l'orée de ces bois où il promenait d'un pas alerte ses souvenirs et ses espérances. L'ai-je évoqué, comme je l'aurais voulu, pour ceux qui l'ont connu et aimé, paysans de nos montagnes, artisans de nos petites villes, vieux compagnons de luttes qui restent sur la brèche ou qui sont montés aux grands honneurs ? Je n'ai pu que retracer les grandes ligne de cette belle et simple existence. Comment dire le charme, l'exquise sensation de bonté qui se dégageaient de ce rude montagnard qui était un tendre ?

De l'histoire des hommes illustres qu'on nous enseignait au collège, nous avons retenu quelques unes des meilleures leçons de civisme et de patriotisme qui nous ont guidés dans la vie. On peut trouver d'aussi sûres leçons dans des existences moins glorieuses et moins bruyantes. Parfois même, on y trouve des leçons plus fortes, parce que le dévouement, le courage, la fidélité aux principes, y ont été moins récompensés et apparaissent ainsi dans toute leur beauté. Il y a plus de vertu éducatrice dans les souvenirs du capitaine Coignet que dans tout le mémorial de Saint Hélène.

Monsieur l'instituteur, conduisez quelque fois vos élèves au pied de ce monument et éclairez votre enseignement par la leçon de choses qui en sort. Votre premier devoir, c'est de faire des enfants de nos écoles des êtres de bonté, des citoyens désintéressés et probes et d'ardents patriotes. Vous y contribuerez en leur contant ce que fut ce vieillard né dans leur vallée ; comment bien avant les lois qui en ont fait aux médecins d'aujourd'hui une tâche plus aisée, il mit sa science au service des pauvres et des malheureux, qu'elle haute idée il se faisait de la République et de quel amour passionnait il aima la France. J'ai rappelé bien souvent qu'à l'époque de la Révolution, républicain et patriote étaient des mots synonymes. Il faut qu'ils restent synonymes. Quelques-uns cherchent à les dissocier. Il vous appartient surtout à vous, Monsieur l'instituteur, à vous et à vos collègues de détruire ces malsaines folies. Comme le philosophe antique, vous prouverez le mouvement en marchant. Au pays qui vous confie ses enfants, il faut que vous rendiez des hommes qui, pareils à Prosper Allemand, veulent la République pour la justice et qui aiment la France pardessus tout.

Chronique Locale

SISTERON

Ecole Primaire Supérieure de Sisteron. — Mlle Bizard, professeur à l'école normale de Dijon, nommée par arrêté du 26 juillet 1909, directrice à l'école primaire supérieure de Sisteron, et non installée, est nommée directrice (4e classe) de l'école primaire supérieure de Falaise, en remplacement de Mme Stolzenberg qui a reçu une autre destination.

Mme Dethès, professeur à l'école primaire supérieure de Carpentras, nommée par arrêté du 26 juillet 1909, directrice de l'école primaire supérieure de Montélian, et non installée, est nommée à dater du 1er octobre 1909, directrice (5e classe) de l'école primaire supérieure de Sisteron, en remplacement de Mme Chabrier, qui a reçu une autre destination.

Ponts et Chaussées.— M. Domergue, ingénieur des ponts et chaussées de 1re classe, a été nommé ingénieur en chef des ponts et chaussées.

M. Honnorat Edouard, commis principal des ponts et chaussées de 1re classe, attaché, dans le département des Basses-Alpes, au service du chemin de fer de Saint-André à Puget-Théniers, sera affecté au service ordinaire des Basses-Alpes, en remplacement de M. Bongarçon, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Soirée-Conférence. — C'est demain dimanche, à 8 h. 1/2 du soir, qu'aura lieu au Casino la soirée-conférence faite par M. Barneaud, professeur de lettres de l'Académie de Montpellier, placée sous le patronage du Syndicat d'Initiative de notre ville.

Le sujet traité sera : Le percement du Simplon ; obstacles et dangers ; moyens qu'on leur oppose ; résultats définitifs.

Rattachement de nos voies ferrées à la nouvelle voie internationale.

Voyage en projections lumineuses de la frontière franco-suisse au tunnel du Simplon.

Projections lumineuses de la région sisteronnaise.

Entrée libre.

Musique. — Nos musiciens étant allés participer aux fêtes de Noyers, ont été plus qu'enchantés de la réception que leur a fait la commission des fêtes.

Le soir, après le concert que le public a applaudi, un banquet de 40 couverts réunissait à l'Hôtel du Nord géré par M. Imbert, tous les membres de la musique. Le menu très bien composé et arrosé d'un excellent vin de pays avait rendu les "musicanti" d'une joie exceptionnelle, ce qui amène à dire que là où vont les Touristes des Alpes va aussi la gaieté. Les habitants de Noyers en ont eu la preuve dimanche.

* * *

A l'occasion des fêtes de Laragne qui ont lieu dimanche 19 et jours suivants, la musique se rendra dans cette localité afin de participer à ces fêtes.

Les musiciens qui n'auraient pas été informés de cette décision sont priés de considérer le présent avis comme avis officiel. Ils recevront d'ailleurs une convocation au moment opportun.

Conseil municipal. — Le Conseil, a, dans sa séance de jeudi 2 septembre, examiné longuement et approuvé ensuite, le contrat à intervenir entre la Société des Forces Motrices de la Haute-Durance et la ville (voir l'exposé du contrat en 1re page) ; nomme M. Alexandre Suquet, avocat-conseil de la ville de Sisteron ; vote la somme de 100 fr. en faveur des sinistrés des Bouches-du-Rhône, ainsi qu'une gratification de 100 fr. à M. Chauvin, fontainier-hydroscope.

MM. Besaudun, Vollaire, Lieutier, Arnaud, Giraud et Nevière sont désignés pour faire partie de la Commission municipale scolaire.

Adjudication. — Le dimanche 26 septembre 1909, aura lieu à la mairie de Sisteron à 3 heures du soir en présence de M. le maire, assisté de deux conseillers municipaux et du Receveur municipal à l'adjudication au rabais des fournitures ci-dessous désignées, nécessaires au service d'approvisionnement de l'école primaire supérieure de filles de Sisteron, du 1er octobre 1909 ou 31 juillet 1910.

1° environ 3.500 kilos de Viande ;
2° id. 400 kilos de Charcuterie ;
3° id. 13.000 kilos de Pain.

On peut prendre connaissance au secrétariat de la Mairie, du cahier des charges et conditions générales de la vente de l'adjudication.

Dimanche matin arrivaient par le train de 9 h. 1/2 MM. Cote, chef de Cabinet du président du Conseil et Braconnier, secrétaire général de la préfecture des Basses-Alpes, accompagnés de M. Joly, député, se rendant aux fêtes de Noyers.

M. Cote a été salué à la descente du train par M. Signoret, sous-préfet, qui lui a présenté les chefs d'administrations ; venaient ensuite M. le maire, accompagné d'une délégation

© VILLE DE SISTERON

municipale, qui lui a souhaité la bienvenue en termes cordiaux et M. Roa, président de la Société de Secours Mutuels, qui remercie M. Cote de tous les bienfaits que le gouvernement prodigue aux mutualistes.

Un grand nombre de maires de l'arrondissement avaient tenu eux aussi à venir saluer le représentant du gouvernement.

* * *

A l'occasion de ces fêtes M. Richaud, de Noyers, M. Chaix, instituteur à l'Escale et M. Pustel, maire et conseiller général de Bayons, ont été nommés officiers d'académie.

La médaille d'honneur du travail est remise à M. Guieu de Château-Arnoux, employé retraité du P.L.M.

Bibliographie. — Notre compatriote et ami Louis Astier, libraire, éditeur de cartes postales illustrées, à Salon, nous a adressé un "Album-Souvenir" qui relate par l'image et le texte les évènements mémorables du 11 juin dernier provoqués par le tremblement de terre.

Cet Album-Souvenir, artistiquement imprimé et illustré, contient de nombreuses photogravures faisant connaitre dans tous ses détails l'horreur de cette terrible catastrophe qui a eu pour siège Salon, Rognes, St-Canat, Lambesc, Venergues et Pelissanne. Ces photogravures proviennent en partie du travail de M. Astier qui excelle dans cet art, elles font de cet Album-Souvenir, ainsi que le texte détaillé qui l'accompagne, un précieux guide à travers la tragédie terrestre pour les personnes qui ont des attaches au pays sinistrés, puisqu'elles pourront suivre dans cet opuscule les péripéties de ce cataclysme sans précedent aux pays du soleil.

L'Album-Souvenir, in-4° raisin, est en vente au prix minime de 1 fr. 50 c.

Le temps probable (13-19 septembre).— En se réchauffant le temps rend probable quelques pluies orageuses le 13, puis après s'être rafraichi le lendemain il se réchauffe rapidement ce qui amène le 15 des vents et orages suivis de refroidissement le 16 et surtout dans la nuit du 16 au 17 puis il veut se réchauffer de nouveau ce qui rend encore possible le 17 des pluies orageuses suivis des temps couverts ou pluvieux jusqu'au 20 sept.

Albert Berthot.

Aubigny (Cher) le 7 septembre 1909.

Reproduction interdite.

Avis aux poétes. — Un concours de Quatrains est ouvert jusqu'au 15 octobre par le *Journal d'Aix Ville d'Eau*, à Aix-en-Provence. Les Dames admises à concourir prendront comme sujet : *Les Roses* et les Messieurs : *Les Papillons*.

Divers prix sont affectés, que les lauréats recevront franco-domicile ainsi que le journal donnant les résultats du concours. Tout envoyeur d'un quatrain recevra une belle gravure artistique.

On demande un apprenti à l'imprimerie du *Sisteron-Journal*.

P-L-M. — *Billets d'aller et retour de vacances à prix réduits pour familles (1re 2me et 3me classe)* délivrés jusqu'au 15 septembre. Validité jusqu'au 5 Novembre. Minimun de parcours simple 150 kilomètres.

Prix : Les deux premières personnes paient le tarif général, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 o/o, la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 o/o. Arrêts facultatifs aux gares de l'itinéraire. Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

* * *

Chemins de fer Paris-Lyon-Méditerrannée

Biliets d'aller et retour *(dits d'arrière saison)* pour famille — 2e et 3e classes — pour toutes les stations thermales desservies paa le réseau P.L.M. valables 33 jours avec la faculté de prolongation, délivrés du 1er septembre au 15 octobre, aux familles composées d'au moins deux personnes voyageant ensemble. *Prix* : La première personne paie le Tarif général, la deuxième personne bénéficie d'une réduction de 50 o/o, la troisième persoune et chacune des suivantes d'une réduction de 75 o/o. Arrêts fcultatifs.

Demander les billets 4 jours à l'avance à la gare de départ

ETAT-CIVIL

du 3 au 10 Septembre 1909

NAISSANCES

MARIAGE

Néant.

DÉCÈS

Gilly Michel-Auguste, instituteur en retraite, 65 ans, rue Deleuze.

Aux Oppressés

En toute saison, les asthmatiques et les catarrheux toussent et sont oppressés ; aussi pensons-nous leur être utile en leur signalant la Poudre Louis Legras, le meilleur remède à leurs souffrances. Elle calme instantanément les plus violents accès d'asthme, de catarrhes d'essoufflement, de toux de vieilles bronchite, et guérit progressivement. Une boite est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

SAVON du CONGO Blancheur du Teint VICTOR VAISSIER

Sang Bu

L'anagramme est facile à trouver, mais au contraire de beaucoup d'exemples de ces transpositions, le sens dans les deux cas reste le même. Sang bu, = Bussang. — où gît la célèbre eau minérale providence des anémiques, des convalescents. L'eau Bussang = Sang Bu. — car elle infuse à tous ceux qui la boivent un sang nouveau qui donne aux jeunes et aux vieux force, vigueur, santé et belles couleurs. Par son merveilleux dosage, cette eau ferrée renferme comme principes actifs en fer et en manganèse une quantité égale à celle qui entre dans la composition d'un sang pur et riche.

A louer présentement

VASTE LOCAL

servant de restaurant et pouvant servir à tout autre genre de commerce

Pour renseignements s'adresser à Mme Vve **Chastillon**, *rue Droite, Sisteron.*

A louer présentement

JOLIE CAMPAGNE D'AGREMENT

à 2 kilomètres de la ville avec environ 2 hectares de pré

S'adresser au bureau du Journal.

A VENDRE Cheval et charrette anglaise tout attelé ou séparément. S'adresser au bureau du journal.

AVIS

M. IMBERT Louis, balayeur public, prévient les intéressés qu'il a un grand stock de fumier **à vendre à des prix très modérés**. S'y adresser.

A LOUER

Grand Entrepot

situé au Centre de la Ville

S'adresser au bureau du *Sisteron-Journal.*

ON DEMANDE des ouvriers cordonniers et un apprenti chez M. BEC Paul, fabricant de chaussures, Sisteron.

A VENDRE

Grande Quantité de Bonbonnes

de toutes contenances

S'adresser au bureau du Journal.

Bulletin Financier

Les réalisations de bénéfices se poursuivent mais le fond du marché est toujours très ferme.

La rente française est plus lourde à 98 37.

L'extérieure reprend à 96.80. Portugais 3 o/o 65,85.

Les fonds russes font toujours preuve de bonnes dispositions. 4 o/o Consolidé 92.50 5 o/o 1906 103.65.

Le Turc unifié vaut 95.55. Serbe 4 o/o 83.45.

Les établissements de crédit supportent quelques réalisations : Banque de Paris 1702. Union Parisienne 874. Société Générale 685, Comptoir d'Escompte 750. Banque Franco-Américaine 477. Banque Ottomane 734.

Les chemins de fer espagnols conservent leurs cours précédents.

Métro 567. Omnibus 1335. Le Rio est ferme à 1045.

En banque marché ferme ; on réalise les mines d'or, De Beers 419.50.

Les obligations Great Northorn of Colombia 426 et les obligations 5 o/o Energie Industrielle 430, Les actions Ashanti and Gold Coast United 32 francs.

NOVEL.

42, rue Notre-Dame-des-Victoires.

LECTURES POUR TOUS

Depuis la police de l'air jusqu'aux fêtes de Nancy et au nouveau Shah de Perse, quel attrayant ensemble d'actualités réunitt le numéro de septembre des *Lectures pour Tous*.

Non contente de satisfaire la légitime curiosité des amateurs d'information, la célèbre revue fait une grande place à tout ce qui peut séduire ou charmer l'imagination ; évocation des scènes prestigieuses du passé ou voyages aux pays lointains.

En lisant le numéro de septembre des *Lectures pour Tous* — dont voici le sommaire complet — on est véritablement transporté à travers les contrées et les époques les plus différentes :

Le Général de Galliffet. — La Reine de l'Adriatique. — Chasseurs d'ours et tueurs de requins. — La capture de Maître Achille — Nos bons campagnards. — Y a t-il des frontières pour les dirigeables ? L'odyssée d'un suspect sous la Terreur. — Sous les palmiers du Maroc, — Les isolés. — Le plus jeune Souverain du monde, — Le passé qui revit.

Abonnements. — Un an : Paris, 6 fr. Départements. 7 fr. ; Etranger 9 f., — Le numéro, 50 centimes.

La Vie Heureuse

Les curieuses impressions rapportées par Mme Marcelle Tynare de son voyage à Constantinople au cours des récents troubles ; à propos de la saison de Bayreuth, les souvenirs de Mme Judith Gautier sur la première répétition generale de l'*Or du Rhin* ; les exploits des médaillées militaires pour lesquelles l'opinion publique réclame la Légion d'honneur ; la grâce et les jeux des princes enfants ; la curieuse histoire du masque depuis les conspirations des ligueurs et les intrigues de la Régence jusqu'à l'automobile avec ses deux pestes : le vent et la poussière, du masque ami des mouches et de la poudre au masque obligé des lunettes ; les ébats aquatiques des grosses bêtes, buffles têtus, éléphants balourds et lourds rhinocéros, ours blancs maniérés, défilé d'images pittoresques et touchantes ; l'actualité la plus séduisante et la variété la plus instructive, c'est de quoi assurer au numéro de la VIE HEUREUSE un succès mérité.

Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr.; le numéro, 50 centimes. — *Conseil des Femmes* : Paris et Départements, 4 fr.50 ; Etranger, 5 fr. 50 ; le numéro, 30 centimes.

GUÉRISSEZ LES MALADIES

surtout **PRÉVENEZ-LES** chez l'**homme** et les **animaux** en lisant le

Journal de la Santé

organe de la Liberté de la Médecine, hebdomadaire. *Supplément* mensuel pour les *maladies intimes*.

Directeur : Dr MADEUF, auteur de la *Santé pour tous*, du guide du mal de mer, etc.

Spéc. gratis. 5, Fg St-Jacques, Paris (14e). Nombreuses illustrations. **L'abonnement de 6 fr. est remboursé dix fois par primes, consultations gratuites, réductions sur eaux minérales, stations d'été, hôtels, livres, appareils, médicaments, maisons de santé, etc.**

Gardez-Vous

des Bohémiens et des Chemineaux

leurs signes secrets et trucs dévoilés par

LA VIE À LA CAMPAGNE

Dans son Merveilleux Numéro Spécial

LA CHASSE = EN = **1909**

25 Articles des 1ers spécialistes cynégétiques. Couverture et 2 hors-texte en couleurs, d'Admirables tableaux de Chasse — 100 dessins et photographies —

En vente partout et chez Hachette et Cie

SPÉCIMEN d'un Numéro antérieur 0 fr. 25

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.

500 & 250 GRAMMES

portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

Avez-vous soif?

Prenez quelques gouttes de

Ricqlès

dans un verre d'eau sucrée.

Produit hygiénique,

il assainit l'eau et préserve de la Cholérine, des épidémies.

HORS CONCOURS PARIS 1900

GRANDS PRIX | St-LOUIS 1904 | MILAN... 1906 | LIEGE... 1905 | LONDRES 1908

EXIGER du RICQLÈS

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

LES POÊLES GODIN

SONT LES MEILLEURS

ET LES MOINS CHERS

COLIN ET Cie A GUISE (AISNE)

Chez tous les Quincailliers, Poêliers, Fumistes, etc.

Crédit Foncier de France

Succursale de VAUCLUSE et des BASSES-ALPES

Avignon, rue Laboureur, 9

Directeur : EMILE CAHUZAC

PRETS remboursables par amortissements { aux COMMUNES, sur leurs revenus. / aux PARTICULIERS, sur hypothèques.

Pas d'Echéance du Capital — Remboursement total ou partiel, facultatif à toute date — Nombreux avantages

Taux d'Intérêts actuels { Prêts Communaux : 3.85 o/o par an. / Prêts Hypothécaires : 4.30 o/o —

Formules et renseignements gratuits à la Direction.

© VILLE DE SISTERON

Les Hommes du Jour

Aujourd'hui parait en 4e série de la curieuse et intéressante publication LES HOMMES DU JOUR.

On y trouvera les portraits charges et les biographies de : Mirbeau. Rodin. Brousse, Lockroy, Viviani, Bietry, Descaves, J L Breton. P. Bourget, M. Allard, A. Antoine, Gérault Richard. Texte de Flax, dessins de A. Delannoy.

La valeur documentaire, littéraire et artistique de cette publication en fait une collection unique que tout acheteur conserve précieusement.

On peut se procurer la 4e série, soigneusement brochée sous couverture illustrée, chez tous les libraires, dans tous les kiosques et bibliothèques des gares. Prix **1** fr. **20**, franco **1** fr. **30**.

Administration : 38 Quai de l'Hôtel-de-Ville, Paris.

LES HOMMES DU JOUR
paraissent tous les samedis. — Le No 10 cent

ANÉMIE
PAUVRETÉ DU SANG
FLUEURS BLANCHES
FAIBLESSE GÉNÉRALE
Guérison radicale
EN 20 JOURS
par l'Elixir
ou la Confiture de
St VINCENT DE PAUL
Les Seuls autorisés spécialement.
PÉLOILLE, Pharmacien, 2, Faubg St-Denis, PARIS
et toutes Pharmacies. — BROCHURE FRANCO.

Charles BAUDELAIRE

Le numéro de **PORTRAITS D'HIER** qui vient de paraître publie, sous la signature de GASTON SYFFERT, l'auteur des *Brumes de la Vie* une remarquable étude sur **Charles Baudelaire.**

La vie douloureuse de l'illustre poète s'y déroule toute entière, avec ses épisodes si curieux et si passionnants, en même temps qu'une analyse originale de son œuvre, envisagée d'un point de vue auquel on s'est peu placé jusqu'ici, met en lumière tout le côté profondément humain de l'auteur de *Fleurs du Mal.*

Ont déjà paru dans **Portraits d'hier** de très intéressantes études sur *Emile Zola, Puvis de Chavannes, Beethoven, Henrik Ibsen, Honoré de Balzac, Michel Bakounine,* sous les signatures, dans l'ordre, de Victor Méric, Léon Werth, Georges Pioch, François Crucy, Manuel Devaldès, Amédée Dunois.

" PORTRAITS D'HIER " parait le 1e et le 15 de chaque numéro illustré, 25 centimes.

RÉDACTION-ADMINISTRATION
20, Rue du Louvre et 131, Rue St-Honoré
PARIS (1er)

SISTERON-JOURNAL
est en vente
à SISTERON, Kiosque Queyrel
à AIX : chez M. MARTINET, Cours Mirabeau.
à MARSEILLE : chez M. Emile Croze, kiosque 5, en face l'Alcazar Cours Belzunce.
TOULON : chez M. Cassarini Mde journaux, Place d'Armes.

CULTURE SPÉCIALE DE PLANTS DE VIGNE RACINÉS

1e prix au Concours départemental de Propriétés. 1905.

Casimir Magnan

2e prix au Concours départemental d'encouragement à l'agriculture (*prix Meynet*).

Chevalier du Mérite Agricole
Horticulteur à SISTERON, *Campagne Le Gand* «B-A»

Créations de Parcs et Jardins Fruitiers
Terrassements et Plantations en tous genres

VIGNE
Producteur direct,
Alicanthe ruspéstris terras n° 20
Othelot,
Seibeil Nos 1, 176, 128, 1020,
Jacquez à gros grains,
Herbemont,
Isabelle.

VIGNE
Porte greffe,
Qiparia gloire de Montpelier,
Ruspestris du Lot,
Solonis Robusto,
Ruspestris riparia, 3306, 3309. 101. 14
Solonis ruspestris, 1616,
Berlandièri riparia, 34

PLANTS GREFFES POUR RAISINS DE TABLE ET CUVE

ARBRES FRUITIERS EN TOUS GENRES
CONNIFÈRES, ARBUSTES et PLANTES Vertes assortis

L'Etablissement fait des plantations avec garantie de la reprise des Arbres, soit pour allées, terrasses et autres.

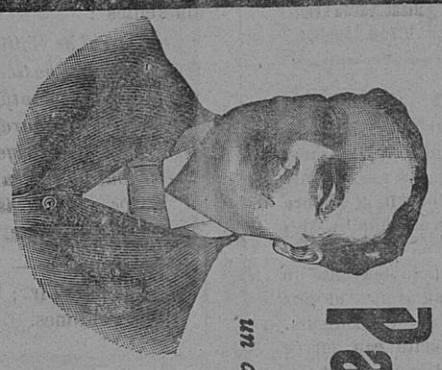

Paul Fauchey
COMPOSITEUR,
un de nos maîtres les plus estimés,
est l'auteur de
Un Peu,
Beaucoup,
Passionnément,
Valse créée avec un éclatant succès par GERMAINE GALLOIS, au Théâtre des Variétés, dans la *Revue du Centenaire*
de la Valse Très Aimée
et de la Chanson Brésilienne,
les deux belles créations de la Princesse ESTELLE DE BROGLIE chantées par la Princesse dans toutes les grandes villes de l'Europe.
On lui doit aussi :
Canzonetta Napolitana,
Gaity-March,
Pretty-Girl, *marche.*
Lydie-Gavotte.
Sérénade à l'amour,
Romance,
Melodrame,
Pastorale,
Feu Follet, *air de ballet.*

Les Œuvres de Paul Fauchey, éditées par la Maison A. ZOOK, 29, Rue Bleue, à PARIS, sont en vente chez l'Editeur, dans toutes les Maisons d'éditions musicales et chez tous les Marchands de musique de Paris et de la Province.
Le Catalogue de la maison ZOOK, qui comprend nombre d'œuvres de compositeurs en vogue, est envoyé sur demande.

BUSSANG *quelque* **FANTÉMIE**

BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS
à Jardins & Basses-Cours
Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)
Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER, successeur de A. TURIN

21, Place de la Mairie — SISTERON — Basses-Alpes

Impressions Commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS
CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

Fournitures Scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES
TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Legérant, Vu pour la légalisation de la signature ci contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON